

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CD677

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 1ER A

Compléter le cinquième alinéa par la phrase suivante :

« L’usage du réseau ferré existant est encouragé pour les déplacements intra-européens, grâce en particulier au développement de l’offre de trains de nuit. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement proposé par le collectif Oui au train de nuit, vise à insérer le développement de l’offre de trains de nuit dans la programmation des investissements de la loi d’orientation des mobilités.

Actuellement la mobilité intra-européenne est principalement assurée par l’aviation, mode de transport très polluant, un trajet en avion émet 1500 fois de gaz à effet de serre de plus qu’un trajet en TGV.

L’offre de trains de nuit en cours de renaissance en Europe permet un maillage plus étendu et des distances supérieures à 1000 km réalisables en une nuit.